



## Lettre ouverte de la profession des Travaux Publics à l'attention des maîtres d'ouvrages des Hauts-de-France

9 avril 2020

L'actuelle crise liée au Coronavirus a bien évidemment perturbé l'activité économique, dont la tenue des chantiers qui ont presque tous été interrompus mi-mars.

Depuis, la volonté clairement affichée des pouvoirs publics est celle de la reprise progressive de l'activité, le secteur des Travaux Publics étant reconnu comme essentiel par le Gouvernement.

Cette reprise ne peut se faire qu'en respectant le principe absolu de sécurité pour les équipes des entreprises de Travaux Publics. C'est un préalable et la condition *sine qua non* pour tout redémarrage de chantier.

Le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des chantiers, établi par l'OPPBT le 2 avril 2020, permet d'envisager la reprise des chantiers.

La profession des Travaux Publics souligne les points nécessaires à cette reprise qui doit s'analyser chantier par chantier.

*Tout d'abord*, cette reprise doit être une **action collective**. A ce titre, elle doit recueillir l'accord de l'ensemble des acteurs de chantiers : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, coordonnateur SPS ... Si l'un d'eux s'oppose à la reprise du chantier, il est évident qu'elle devra être reportée.

*Deuxième point* : une **discussion** est indispensable avec les entreprises pour s'assurer de leur capacité à reprendre les travaux. En effet, elles vont devoir gérer des pénuries plus ou moins importantes de main d'œuvre, mais aussi l'approvisionnement en matériel sanitaire. Nous vous invitons à les interroger sur ce point et à tenir compte de leurs contraintes.

Enfin, *troisième point*, ces échanges en vue de la reprise doivent s'accompagner d'une **discussion financière**. Il est évident, et vous le comprenez bien, que **les entreprises ne pourront pas porter seules le coût du coronavirus lié à la construction de vos ouvrages**. L'interruption des chantiers (démobilisation, remobilisation), les coûts supportés pendant l'arrêt (notamment le gardiennage), l'immobilisation des équipements, le surcoût lié aux préconisations de l'OPPBTP ... tout cela se traduit par un surcoût qui nécessitera une prise en charge de votre part.

Partageant avec vous la volonté de surmonter les effets de cette crise sans précédent, restant à votre disposition pour en discuter, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.



Bernard Duhamel  
Président de la FRTP Hauts-de-France